

Pour demander l'organisation du référendum sur l'avenir d' ADP

aller sur le site officiel en tapant l'adresse suivante dans votre moteur de recherche :
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>

1ère fenêtre :

Référendum d'initiative partagée

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accueil En savoir plus sur le RIP Déposer un soutien Consultation des soutiens déposés Réclamations Recours Tutoriel FAQ

Ce site n'est actuellement pas compatible avec Internet Explorer.
Pour déposer un soutien veuillez utiliser l'un des navigateurs suivants :

Chrome Edge Firefox Safari

Bienvenue sur le site de soutien aux propositions de loi référendaire prévues à l'article 11 de la Constitution

Le référendum d'initiative partagée est le dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008. Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ». Vous pouvez en savoir plus sur le référendum d'initiative partagée [en cliquant sur ce lien](#).

Déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris

Vous pouvez déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris [en cliquant sur ce lien](#).

Rechercher un soutien à une proposition de loi référendaire

Vous pouvez rechercher votre soutien avec votre récépissé [en cliquant sur ce lien](#) ou bien rechercher un soutien à une proposition de loi référendaire [en cliquant sur ce lien](#).

Déposer une réclamation ou un recours

Vous pouvez déposer une réclamation [en cliquant sur ce lien](#) ou un recours [en cliquant sur ce lien](#).

Aide

Pour en savoir plus sur vos droits et démarches, veuillez [consulter l'aide en ligne](#).

cliquer sur le lien correspondant à "déposer un soutien..."

2ème fenêtre

Déposer un soutien à une proposition de loi référendaire
cochez la case "je soutiens" puis cliquer sur "suivant"

3ème fenêtre

Formulaire de soutien
le compléter (les infos doivent correspondre à celles, même erronées, inscrites sur la carte d'électeur)
puis cliquer sur "suivant"

4ème fenêtre

Formulaire de soutien
le compléter à l'aide de la carte d'identité ou du passeport
donner une adresse mail ,la sienne ou celle d'une connaissance
puis cliquer sur "validez le soutien"

5ème fenêtre

récapitulatif de votre saisie de soutien
confirmation du soutien :

Confirmation du soutien de la proposition de loi référendaire

Êtes-vous certain de vouloir soutenir cette proposition de loi référendaire ?

Conformément à la loi organique du 6 décembre 2013, une fois votre soutien envoyé, il ne sera plus possible de le retirer. Il vous est rappelé que la liste des soutiens apportés à une proposition de loi peut être consultée par toute personne.

En revanche, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification et de rectification de ces données sur le site internet <http://www.interieur.gouv.fr/> ou par courrier à Ministre de l'intérieur - Place Beauvau - 75008 Paris.



Saisir les caractères figurant dans l'image ci-dessus

Oui, confirmer mon soutien

Annuler

Modifier

recopier les caractères "mal écrits" de l'image puis cliquer sur "oui, confirmer mon soutien"
remarque: en cas de doute sur les lettres ou chiffres à recopier on peut demander une autre image en cliquant sur "autre image"

6ème fenêtre

Votre soutien a bien été pris en compte!

Vous trouverez ci-dessous le numéro de récépissé correspondant à votre soutien.

Veuillez noter et conserver ce numéro.

Il vous sera nécessaire pour consulter l'état de votre soutien et **indispensable** pour déposer une réclamation si votre soutien n'a pas été pris en compte dans la liste publique des soutiens au terme du délai de cinq jours ([sept jours selon certaines conditions](#)) dont dispose le ministère de l'intérieur pour valider ou rejeter votre soutien.

ATTENTION : Aucune confirmation de prise en compte de votre soutien dans la liste publique ne vous sera envoyée. Vous pouvez procéder personnellement à cette vérification en consultant la liste publique des soutiens ou en utilisant la fonction de recherche prévue à cet effet au terme du délai de cinq ou sept jours selon les cas, et jusqu'à dix jours au-delà de la fin de la période de recueil des soutiens.

Date de génération : 18/09/2019 18:30:47

Télécharger le récépissé en pdf

cliquez sur "télécharger le récépissé"

garder ce récépissé